



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 3 juin 2026

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 13-2026 PPA « Chamblandes-Dessous » - Demande de réexamen portant sur la décision du Conseil communal de Pully du 6 décembre 2023 adoptant le plan d'affectation « Chamblandes-Dessous », plan approuvé par le Canton le 19 juin 2024

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis du Bureau communal et de la Municipalité N° 13-2026 du 22 avril 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. de déclarer irrecevable le demande de réexamen du plan d'affectation de « Chamblandes-Dessous »

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Patrick DU BOIS



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 3 juin 2026